



Au Luxembourg, la transmission d'entreprises souffre d'un déficit de popularité. S'il n'est pas facile de se séparer de sa société, il est pourtant primordial de s'en préoccuper assez tôt pour s'assurer une retraite tranquille, confortable, voire dorée pour certains.

En Europe, on évalue à 690 000 le nombre d'entreprises, soit environ 30%, susceptibles de faire l'objet d'une transmission dans les 10 années à venir. "Au Luxembourg, il est plus difficile d'estimer ce potentiel en l'absence de statistiques précises, mais le nombre réel reste important", souligne Laurent Koener, Conseiller au Département Création et Développement d'Entreprises de la Chambre de Commerce. Si l'on tient compte du fait que 90% de toutes les entreprises *luxembourgeoises comptent moins de 5 salariés et sont* moins adaptées à la transmission, on peut estimer que 350 à 500 entreprises commerciales et 100 à 150 entreprises artisanales attendent chaque année un repreneur.

Le taux de transmission à Luxembourg est donc modeste, mais s'explique par les nombreux écueils qu'un cédant peut rencontrer dans sa démarche: plan de succession (ou de transmission) inexistant, difficulté à trouver un candidat sérieux et motivé, réticence à confier son entreprise à un autre, difficulté d'installer un dialogue intergénérationnel... Preuve en est avec les cas de transmissions intrafamiliales, puisque sur 100 entreprises concernées, et même si l'actionariat familial demeure une valeur forte de l'entrepreneuriat à Luxembourg, seulement 5 à 15 restent dans le giron familial et sont encore dirigées par les générations suivantes.

C'est un fait, la transmission souffre d'un déficit de popularité. La cause? Trop peu de candidats entrepreneurs sont aujourd'hui conscients des avantages d'une reprise. "Non seulement il s'agit d'inciter les futurs créateurs d'entreprises à envisager une reprise, mais sachant qu'il n'existe en moyenne qu'une offre de cession pour dix repreneurs potentiels, ce sont en premier lieu les chefs d'entreprises de PME âgés de plus de 50 ans qui doivent être sensibilisés à la transmission", constate Laurent Koener.

Une préparation minutieuse

Sans conteste, la transmission d'une entreprise exige une préparation minutieuse. Un projet de cession, c'est avant tout une question de temps. Pour s'assurer de la bonne transmission de sa PME et mettre tous les atouts de son côté, il importe d'anticiper. "Une transmission peut prendre entre deux et dix ans", estime le conseiller de la Chambre de Commerce. "Donc, dès l'âge de 45 ou 50 ans, un patron doit déjà réfléchir à l'avenir, se poser les bonnes questions afin d'assurer la pérennité de son entreprise après son départ". Cette première phase, pourtant primordiale, est souvent négligée. Ce qui peut entraîner une sérieuse perte à l'arrivée.